Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 059-200040947-20250701-DEL2025_083-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 1 JUILLET 2025

DELIBERATION 2025_083

Objet : Aide au développement des PME (PME+) – Subvention à la SAS FLAUW sur la commune de Steenwerck

Séance du mardi premier juillet deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-cinq juin deux mille-vingt-cinq.

Présents (50) :
Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Régis DONDEYNE - Didier PELISSIER (Suppléant) - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Guy LEROY - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (20) :
Brigitte GALLI à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE à Philippe GRIMBER - Sophie SPATOLA à Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE à Christophe LEGROIS - Serge LACONTE à Jean-Luc DEBERT - Régis DUQUENOY à Carole DELAIRE - Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Michel DUHOO - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Florence BRISBART à Valentin BELLEVAL - Audrey SCHERRIER à Bernard DENTENER - Sophie ANDRE à Elise DORMION-ROUSSEZ - Roger LEMAIRE à Pascal CODRON - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Joël VERMEULEN à Laurence BARROIS - Bertrand CREPIN à Thierry DEHONDT - Anne DECOOL à Yves DEBRUYNE - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Eric SMAL à Stéphanie FENET

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 70

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 059-200040947-20250701-DEL2025_083-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 1 JUILLET 2025

DELIBERATION 2025_083

Objet : Aide au développement des PME (PME+) – Subvention à la SAS FLAUW sur la commune de Steenwerck

La SAS FLAUW située à Steenwerck, a été créée en 1962 par les parents du dirigeant actuel.

L'entreprise conçoit et fabrique des machines et chaînes complètes automatisées pour la valorisation de production agricole et pour l'agro-alimentaire.

Elle emploie actuellement 27 salariés.

Afin de poursuivre son développement, d'augmenter sa productivité et d'améliorer les conditions de travail, elle souhaite faire l'acquisition d'un centre de découpe laser tubes ainsi que les logiciels et matériels informatiques dédiés.

Cet investissement total de 317 995,88 €, objet de la présente demande d'aide, permettrait la création de 8 emplois.

Le 03 avril 2025, le Conseil Régional a délibéré, en faveur de l'entreprise, l'attribution d'une aide sous forme d'une subvention de 63 599,18 € sur cet investissement au titre du dispositif « aide aux PME réalisant un saut technologique ». La subvention sera complétée d'une bonification de 16 000 € pour la création prévisionnelle de 8 emplois.

Cœur de Flandre agglo souhaite accompagner le développement de la SAS FLAUW sur le territoire, en bonifiant également de 16 000 € la création des 8 emplois annoncés, comme le permettent les modalités de la convention signée avec la Région.

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF – HT en euros

	DEPENSES	DEPENSES SUBVENTIONNABLES	RECETTES	
Laser Tube	239 590 €	239 590 €	**Région Hauts-de-France** à l'entreprise (investissement)	63 599,18 €
Scie semi-automatique	11564 €	11 564 €	**Région Hauts-de-France** à l'entreprise (bonus emploi)	16 000 €
routeur	59 191,88 €	59 191,88 €	**Cœur de Flandre Agglo**	16 000 €
Zbook	7650 €	7 650 €	Entreprise	222 396,70 €
TOTAL	317 995, 88€	317 995,88 €	**TOTAL**	317 995,88 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière de développement économique ;

Vu le règlement (UE) n°2023/2831 de la Commission européenne en date du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis, publié au JOUE du 15 décembre 2023 ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 059-200040947-20250701-DEL2025_083-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

Vu le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par délibération n°2022.01821 du Conseil Régional en date du 08 décembre 2022, et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 10 mai 2023 ;

Vu la délibération du Conseil de communauté n°2023/173 en date du 19 décembre 2023, approuvant les termes de la convention à conclure avec la Région pour la participation de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre (Cœur de Flandre agglo) au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France ;

Vu la convention de partenariat n°24001063 relative à la participation de Cœur de Flandre agglo au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France signée avec la Région le 03 avril 2024 ;

Vu la délibération du Conseil régional adoptée en date du 03 avril 2025 et ayant pour objet la subvention allouée à la SAS FLAUW ;

Considérant la demande de subvention de la SAS FLAUW adressée à Cœur de Flandre agglo par courrier réceptionné en date du 26 juillet 2024 ;

Considérant la demande de subvention adressée conjointement par l'entreprise au Conseil Régional, et la délibération du Conseil Régional y afférente ;

Considérant le dispositif « PME+ volet 1 » mis en place par la Région Hauts-de-France ;

Il vous est proposé :

- d'allouer une subvention de 16 000 € à la SAS FLAUW au titre de la création des 8 emplois ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention établie entre Cœur de Flandre agglo et la SAS FLAUW, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Vote :

Pour : 70
Contre : 0
Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 1 juillet 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance

Frédéric JUDE

Le Président,

Valentin BELLEVAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE